

N : GU 684 /ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le

30 MARS 2012

HOMOLOGATION
 (Valable jusqu'au 14/03/2022)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi n° 42-95 du 8 chaabane (19 décembre 1996) relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Dahir du 12 rabii II (2 décembre 1922) portant réglementation sur l'importation, la détention et l'usage des substances vénéneuses modifié par les Dahirs du 6 avril 1928, 4 novembre 1932 et 17 mars 1953;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole.

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole, instituée par Décret n°2-01-1343 du 17 septembre 2001, réunie les 15-16/03/2012.

La Spécialité:	BANKO PLUS
Matière Active:	500 g/l Chlorothalonil + 100 g/l Carbendazime
Formulation:	Suspension Concentrée (SC)
Classée au tableau:	C de la classification toxicologique
Homologuée sous le numéro:	D12-6-004
Société mère:	ARYSTA LIFESCIENCE
Est autorisée à être vendue par la société:	CALIMAROC 82, Rue Loudaya, La villette, Casablanca 20300.

USAGE AGRICOLE:

- **Tomate:** Mildiou: 200 cc PC/hl.
- **Tomate:** Pourriture grise: 300 cc PC/hl.
- **Vigne:** Mildiou: 200 cc PC/hl.
- **Pommier:** Oïdium: 250 cc PC/hl.

DELAI D'EMPLOI AVANT RECOLTE (DAR):

- Tomate: 7 jours.
- Vigne: 30 jours.
- Pommier: 30 jours.



Le Directeur des Services Vétérinaire
 Chef de la Section des Affaires de
 l'Office National de Sécurité Sanitaire
 des Produits Alimentaires

Signé : Dr. Jaquid BERRADA